Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_45-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Nicolas MONATTE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU.

Absents excusés : M. Christophe LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Anaïs ROBERT,
Mme Claire LECUE ayant donné pouvoir à Mme Gwénola LE BRAZIDEC,
M. Guillaume FREDET ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.45
OBJET: Subvention du budget principal au budget annexe mouillages.

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 31 mars 2026,

M. ROBIN explique que le Conseil Municipal peut décider de procéder à un versement de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, conformément à l'article L.2224-2, à condition de prendre une délibération préalable et justifier la situation.

Pour rappel, le budget annexe mouillages est en déficit sur la section fonctionnement sur deux exercices consécutifs, malgré une hausse continue des tarifs.

Par ailleurs, il est nécessaire en 2026 de financer le solde de l'étude préalable pour le renouvellement de l'AOT ZMEL, conformément à la délibération N° 2025.04.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe mouillages pour un montant de 26 428,23€.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_45-DE

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL